ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

- **Métier**
- **Parcours de formation**
- **Parcours professionnel**
- **Pour en savoir plus...**

Chloé Degoulet - **SUIO-IP – Pôle Orientation Documentation** – Novembre 2020
Université Rennes 2 – Place du recteur Henri Le Moal – CS 24 307 - 35 043 RENNES Cedex
Tél. 02 99 14 13 91 / Mél. suio-ip-orientation@univ-rennes2.fr
https://intranet.univ-rennes2.fr/suio-ip/metiers-social-paramedical

1 - MÉTIER

1.1 Activités et missions

L'Éducateur spécialisé exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles, politiques de prévention, protection et insertion. Il a pour mission d'aider des enfants, des adultes ou des familles, en situation de handicap ou de vulnérabilité, à se développer sur les plans intellectuel, affectif, psychologique et social, à surmonter les difficultés quotidiennes et à acquérir un maximum d'autonomie. Ainsi, il peut accompagner des mères célibataires, des jeunes d'un quartier, des « mineurs en danger » (parents violents, conditions sanitaires...).

C'est à lui d'élaborer un projet éducatif personnalisé et pertinent : il conçoit, met en œuvre et évalue des actions socio-éducatives.

Il collabore avec le personnel soignant (médecin, psychologue, masseurs-kinésithérapeutes), le corps enseignant et les autres travailleurs sociaux, et parfois les magistrats, sans oublier la personne concernée et ses proches.
Il doit effectuer une veille professionnelle.

Les missions et horaires de l'éducateur varient selon le lieu où il exerce :

- établissements spécialisés publics ou privés
- milieu ouvert (exemples : centre d'aide à l'enfance, foyers d'accueil)
- milieu fermé (internats, hôpitaux de jour, services psychiatriques, maisons d'arrêt) selon le degré de liberté accordé aux personnes.

À savoir : il peut être appelé « **éducateur de rue** » lorsqu'il intervient en prévention spécialisée dans un quartier.

L'éducateur spécialisé peut aussi :

- émettre des propositions concernant les politiques publiques éducatives et sociales ;
- intervenir dans le cadre de projets de développement local ;
- coordonner des projets socio-éducatifs.

1. 2 Profil et compétences

Souvent confronté à des situations dramatiques et complexes, l'éducateur spécialisé doit être doté d'un certain nombre d'aptitudes : il doit se montrer persévérant tout en se montrant souple et ferme dans ses décisions. Un bon équilibre du point de vue psychologique et nerveux est requis.

L'aide, l'écoute et l'animation font partie des compétences attendues.

2- PARCOURS DE FORMATION

2.1 La formation

La profession d'éducateur spécialisé est une **profession sociale réglementée**, c'est-à-dire que seuls peuvent prendre le titre ou occuper un emploi d'éducateur spécialisé les **titulaires du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé** (DEES).

ⓘ La formation est reconnue au niveau **Bac + 3 (niveau 6).** Le diplôme confère le grade de **licence**.

Conditions d'admission	Être titulaire • du baccalauréat ; • d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au niveau IV du RNCP ; • ou bénéficier d'une validation de ses études, expériences professionnelles ou acquis personnels.
Établissements	Voir liste sur fiche CIDJ n° 2.77 En Bretagne ; Askoria sites de Lorient, Rennes et Saint-Brieuc et ITES de Brest
Sélection	Sur dossier Parcoursup et entretien. Pour salariés : contactez chaque établissement
Durée des études	3 ans
Contenu de formation	Formation théorique (1450h) et 60 semaines de stage pratique (2100h)
Calendrier	Vœux Parcoursup du 20 janvier au 11 mars 2021. Confirmation des vœux et finalisation des dossiers pour le 8 avril.
Allègements de formation	Les titulaires du diplôme d'État de CESF (Conseiller d'économie sociale et familiale), d'ASS (Assistant de service social), d'EJE (Éducateur de jeunes enfants) ou d'ETS (Éducateur technique spécialisé), sont dispensés des formations pratiques des deux derniers domaines de formation (cf. page suivante) et des épreuves de certification correspondantes.
Modalités financières	L'épreuve d'admission et la scolarité sont payantes. Une prise en charge est possible. Renseignez-vous auprès des établissements. La formation est éligible à la bourse d'études de la Région Bretagne, au financement par la Région, et au CPF (compte personnel de formation)

Cas particulier :

- IUT d'Évreux (Rouen) : Il prépare le DEES en partenariat avec l'IRTS-IDS. Pour entrer au DUT Carrières sociales option Éducation spécialisée, il faut donc aussi être admis au concours de l'IRTS-IDS.
- IUT de Grenoble II : Il prépare au DEES en un an après son DUT.
- IUT de Lille III : Il propose le BUT en parallèle du DEES
- IUT de Figeac (Toulouse) : DUT puis préparer en un an le Diplôme d'État à l'IFRASS (partenariat).

Remarque :
A partir de la rentrée 2021, le BUT, Bachelor universitaire de technologie, remplace le DUT.
Il dure trois ans et confère le grade de licence.
Il a les mêmes spécialités que le DUT.
Il permet d'obtenir le DUT au bout de deux ans.
En savoir plus : iut.fr

2.2 Le diplôme

Il existe plusieurs voies pour obtenir le Diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) :

- Obtention après formation :

La formation est sanctionnée par le DEES. L'obtention du DEES donne lieu à l'attribution de 180 crédits européens (ECTS). L'examen final comprend 2 épreuves par domaine :

- **DF1 – La relation éducative spécialisée :** présentation du parcours de formation & mémoire de pratique professionnelle

- **DF2 – Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés :** épreuve de situation individuelle ou collective & projet éducatif spécialisé

- **DF3 – Travail en équipe pluri-professionnelle et communication professionnelle :** écrits professionnels & dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles

- **DF4 – Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux :** analyse à partir d'une problématique territoriale ou partenariale & contrôle de connaissances sur les politiques sociales

Des évaluations sont également organisées en cours de formation.

- Obtention par la voie de l'apprentissage :

Au niveau de la région Bretagne, la formation se déroule à Askoria, sites de Lorient, Rennes ou Saint-Brieuc, en partenariat avec le CFA (Centre de Formation des Apprentis) de l'ARFASS.

Pour en savoir plus :
CFA de l'ARFASS
Centres d'affaires Athéna
2 rue François Jacob
22 190 PLERIN
Tél. 02 96 75 46 79 - https://www.arfass.org

Les conditions pour entrer en apprentissage en Bretagne :
avoir moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage (sauf situation de handicap),
être titulaire du bac ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires),
avoir satisfait aux modalités de sélection.

L'étudiant doit trouver son employeur au plus tard 3 mois après la rentrée.

- Obtention par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
La VAE ne peut être demandée qu'après un an d'expérience professionnelle en lien avec le diplôme visé.

Les dossiers sont à retirer auprès des Rectorats qui ont mis en place le Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA).
VAE dans l'académie de Rennes :
http://www.ac-rennes.fr/cid104157/la-validation-des-acquis-experience-vae.html

Askoria propose un accompagnement à la VAE. Elle présente également les possibilités de financement.

3- PARCOURS PROFESSIONNEL

3.1 Lieux d'exercice et rémunération

On compte environ 63 000 éducateurs spécialisés, dont 80 % travaillent dans le secteur associatif privé. Les autres sont employés dans l'une des fonctions publiques.

ⓘ Le concours est en catégorie A.

Recruteurs	Fonction publique (FP)			Associatif - Privé
	FP État	FP Territoriale	FP Hospitalière	
Intitulé concours	Éducateur spécialisé (voir ci-dessous)	Assistant socio-éducatif territorial (concours sur titre)	Assistant socio-éducatif (concours sur titre)	Éducateur spécialisé
Salaires moyens bruts entre début et fin de carrière	Entre 1710 et 2516 € si le salarié ne monte pas en grade.			Convention collective des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées : 1790 € *Source : CIDJ*

http://www.emploitheque.org/grille-indiciaire-etat.php

3.2 Évolution professionnelle

Les éducateurs spécialisés qui le souhaitent, notamment pour acquérir plus de responsabilités, peuvent poursuivre une formation supérieure en vue de préparer :

- le DEIS (Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale)
- le CAFDES (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'intervention sociale)
- le CAFERUIS (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale).

Ils peuvent aussi (avec de l'expérience et/ou certains diplômes cités ci-dessus) tenter de nouveaux concours :

Dans la fonction publique d'État

- Éducateur spécialisé dans les instituts nationaux de jeunes sourds et l'Institut national des jeunes aveugles : concours externe et interne -4 ans de services publics- sur titres (DEES). Les candidats admis reçoivent sur place, pendant l'année qui précède leur titularisation, une formation adaptée aux fonctions qu'ils auront à exercer.
- Éducateur dans les établissements de la protection judiciaire de la jeunesse (EPJJ ; ministère de la Justice) : concours externe sur épreuves ou sur titres (DEES). Les candidats admis au concours sur titre suivent une formation d'un an durant laquelle ils sont en situation de fonctionnaire stagiaire.
- Conseiller d'insertion et de probation dans les établissements de l'administration pénitentiaire (ministère de la Justice) : concours externe sur épreuves ou sur titres (diplôme de niveau 6 dans les domaines éducatif et social) et interne (4 ans de services publics) pour l'admission à l'École nationale de l'administration pénitentiaire. Les candidats reçus au concours et titulaires du diplôme d'État d'éducateur spécialisé ou d'assistant du service social sont nommés directement conseiller d'insertion et de probation de 2e classe stagiaire et reçoivent une formation adaptée à leur profil professionnel au cours de leur année de stage (http://www.enap.justice.fr/).

Dans la fonction publique territoriale

- Conseiller socio-éducatif :concours interne sur épreuves pour les assistants socio-éducatifs justifiant de 6 ans de service dans le corps ou cadre d'emploi / concours externe pour assistants socio-éducatifs titulaires du CAFERUIS)

4- Pour en savoir plus...

4.1 Documents accessibles à l'Espace Accompagnement Étudiants

De nombreux documents empruntables dont :

« Éducateur spécialisé : présélection Parcoursup et épreuve orale » - Foucher - 2020

"Mon grand guide 2020 ASS, ES, EJE pour entrer en école du travail social" - Dunod -2019

« Les métiers du social » - Onisep (Parcours) -2019

Pour faire votre recherche en ligne :
https://rechercher.bu.univ-rennes2.fr/

Mais aussi des documents non inventoriés dans le catalogue :

- dossier documentaire sur le métier avec des témoignages
  - « Ces éducateurs spécialisés exercent en libéral » in Ouest-France du 14 mars 2018
  - « **Éducatrice spécialisée indépendante : combattre la routine** » in La gazette Santé Social de novembre 2017.
  - « **Éducateur spécialisé, la fibre social à l'épreuve du réel** » in Le Monde du 20 avril 2017.
- revues spécialisées sur le social
- fiches du CIDJ.

SUIO-IP – Espace Accompagnement Étudiants

Bâtiment « Présidence » - 1er étage (niveau 2) / Tél. 02 99 14 13 91

Ouvert du Lundi au Vendredi de 13h à 17h

4. 2 Liste de sites utiles

Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur spécialisé
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037324563
et annexes
https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2018/18-08/steSomThe.htm

Fiche métier « Intervention socioéducative » code ROME K1207 :
https://www.pole-emploi.fr/candidat/decouvrir-le-marche-du-travail/les-fiches-metiers.html
http://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/fichemetierrome?codeRome=K1207

Fiche ONISEP « Éducateur Spécialisé » :
http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/educateur-specialise-educatrice-specialisee

Réseau des écoles de travail social : métier, concours d'entrée, formation :
http://www.askoria.eu/

Ministère des solidarités et de la santé : dossiers du travail social – panorama diplômes et formations, métier, concours d'entrée, formation, établissements de formation par région :
http://www.solidarites-sante.gouv.fr
https://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-du-travail-social/les-fiches-metiers-du-travail-social/article/educateur-specialise

Prépa concours, concours, métier, formation, offres d'emploi :
http://www.lesocial.fr

OASIS-Mag – l'essentiel de la presse du travail social :
http://www.travail-social.com

Annuaire des 45 500 établissements du secteur sanitaire et social.
http://www.sanitaire-social.com

Liste des DRJSCS sur le territoire :
http://drdjscs.gouv.fr/